

# Ecole de Musique de Rouen

## Projet d'Etablissement

Réalisé à partir d'une réflexion du Conseil Pédagogique

Association : **ECOLE DE MUSIQUE DE ROUEN**  
19, boulevard d'Orléans - 76100 Rouen

## SOMMAIRE

|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION | p 3 |
|-----------------------------|-----|

### **1. ETAT DES LIEUX**

|                                                                                         |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <b>1.1.</b> La Ville de Rouen – environnement sociodémographique et culturel de l'école | p 4  |
| <b>1.2.</b> L'école de musique à Rouen                                                  |      |
| ▪ Fonctionnement                                                                        | p 5  |
| ▪ Locaux                                                                                | p 7  |
| ▪ Ressources humaines                                                                   | p 7  |
| ▪ Public                                                                                | p 8  |
| ▪ Budget                                                                                | p 8  |
| ▪ Structures et organismes partenaires                                                  | p 9  |
| ▪ Communication                                                                         | p 10 |
| <b>1.3.</b> Les pratiques pédagogiques                                                  | p 10 |
| <b>1.4.</b> Les pratiques artistiques enseignées et leur évolution actuelle             |      |
| ▪ Eveil et jardin musical                                                               | p 12 |
| ▪ Disciplines instrumentales                                                            | p 13 |
| ▪ Formation musicale                                                                    | p 13 |
| ▪ Pratiques collectives                                                                 | p 14 |
| ▪ Accueil des adultes                                                                   | p 14 |
| ▪ Evaluation                                                                            | p 14 |
| ▪ Dispositif « Musique à l'Ecole »                                                      | p 15 |
| <b>1.5.</b> Les activités de diffusion réalisées en propre et en partenariat            | p 17 |
| <b>1.6.</b> Conclusion de l'état des lieux                                              | p 18 |

### **2. DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES**

|                                                                             |      |
|-----------------------------------------------------------------------------|------|
| <b>2.1.</b> Confirmation et approfondissement des fondamentaux pédagogiques | p 19 |
| <b>2.2.</b> Perspectives                                                    |      |
| ▪ Les musiques actuelles                                                    | p 21 |
| ▪ La pratique d'ensemble                                                    | p 21 |
| ▪ Les adultes                                                               | p 22 |
| ▪ Partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen         | p 22 |
| ▪ Développement et pérennisation des projets avec d'autres structures       | p 22 |
| ▪ Saison musicale et projets thématiques                                    | p 22 |
| ▪ La communication                                                          | p 23 |
| ▪ Centre de ressources                                                      | p 24 |
| ▪ Accueil du handicap                                                       | p 24 |
| ▪ Développement durable                                                     | p 25 |

|                             |      |
|-----------------------------|------|
| <b>3. <u>CONCLUSION</u></b> | p 26 |
|-----------------------------|------|

### ANNEXES

## HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

L'Association de Gestion des Ecoles de Musique de Rouen a vu le jour en janvier 1992 avec la mission de proposer à tous les rouennais qui en font la demande, un enseignement musical de qualité. Elle intervient en complémentarité du Conservatoire à Rayonnement Régional qui existe depuis les années 50 sur le territoire de la Ville. Elle joue ainsi le rôle d'écoles de musique de quartiers venant compléter le dispositif municipal d'enseignements.

En effet, l'augmentation de la demande conjuguée à l'évolution de la nature de celle-ci (développement des pratiques amateurs d'adultes, demande d'initiation et de pratiques de tous niveaux quel que soit l'âge), nécessitaient la création d'une offre alternative sur la commune de Rouen. Par ailleurs, cela permettait un accueil le plus large possible, sans critère de sélection à l'entrée, permettant ainsi une répartition des missions avec le Conservatoire à Rayonnement régional dont le cahier des charges intégrait notamment les aspects de préprofessionnalisation et d'exigences artistiques.

Dans le prolongement de ce dispositif, la collaboration avec l'Education Nationale est apparue naturelle notamment avec le Réseau d'Education Prioritaire (R.E.P.) Rouen nord qui a sollicité l'association dès la fin de l'année 1998. Le projet « Musique à l'Ecole » s'est progressivement mis en place pour devenir aujourd'hui une activité complémentaire de l'Ecole de Musique de Rouen.

Après 25 années d'existence, l'Ecole de Musique de Rouen dont la légitimité n'est plus à démontrer se tourne vers l'avenir. La constante évolution des publics et des politiques culturelles implique l'apport de réponses pertinentes aux attentes de chacun.

Il semble opportun de dresser un bilan d'étape afin de définir, pour les cinq années à venir, les objectifs structurels les plus pertinents et réalistes à mettre en œuvre.

## 1 - ETAT DES LIEUX

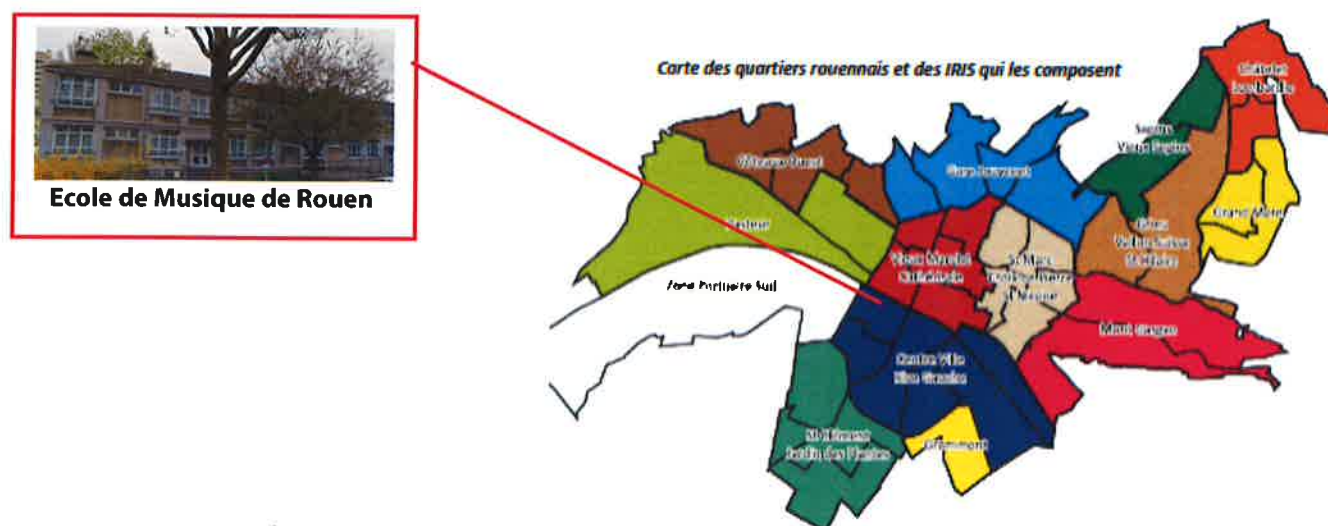
### 1.1 LA VILLE DE ROUEN : ENVIRONNEMENT SOCIODEMOGRAPHIQUE ET CULTUREL DE L'ECOLE

Ville-centre d'une grande aire urbaine depuis des siècles, Rouen jouit d'une histoire riche ainsi que de ressources culturelles et institutionnelles. Sa population supérieure à 100 000 habitants dès le XIX<sup>ème</sup> siècle a fait d'elle une cité attractive où se sont développés et construits de nombreux équipements structurants, accompagnant ainsi les besoins d'une population relativement jeune (46% de moins de 30 ans).

|                       |               |            |
|-----------------------|---------------|------------|
| <b>0 - 14 ans</b>     | <b>15 667</b> | <b>14%</b> |
| <b>15 - 29 ans</b>    | <b>35 933</b> | <b>32%</b> |
| <b>30 - 44 ans</b>    | <b>21 252</b> | <b>19%</b> |
| <b>45 - 59 ans</b>    | <b>17 643</b> | <b>16%</b> |
| <b>60 - 74 ans</b>    | <b>11 965</b> | <b>10%</b> |
| <b>75 ans et plus</b> | <b>9 094</b>  | <b>8%</b>  |

Source : INSEE

Aujourd'hui, la commune de Rouen compte 112 000 habitants et occupe le 34<sup>ème</sup> rang des grandes villes de France. Elle est également la ville centre d'une agglomération de 495 000 habitants, Métropole créée en janvier 2015.



Le tissu associatif sportif, culturel et de loisirs est florissant dans une ville de l'importance de Rouen. Les associations et clubs aidés financièrement par la Ville via des conventions d'objectifs annuelles ou pluriannuelles développent de nombreuses actions et projets qui viennent enrichir l'offre institutionnelle à destination des rouennais.

La ville est dotée d'une Ecole Supérieure d'Art et de Design Le Havre-Rouen (ESADHaR), d'un Conservatoire à Rayonnement Régional et d'une école de musique. En termes d'établissements culturels, Rouen compte 7 bibliothèques municipales et 10 musées.

Rouen propose une programmation variée avec « L'Etincelle - théâtre de la ville de Rouen » (musiques du monde, jazz, danses urbaines et contemporaines, théâtre, magie...), « L'Opéra de Rouen – Normandie » et son orchestre symphonique, le « 106 » dédié aux musiques actuelles, « Le Kalif », « L'Oreille qui traîne », le Centre Dramatique National de Normandie-Rouen, le théâtre de l'Almendra, le jeune public n'est pas oublié et plusieurs de ces structures lui consacrent une place de choix.

## 1.2 L'ECOLE DE MUSIQUE A ROUEN

### FONCTIONNEMENT

#### L'Assemblée Générale

Elle définit la politique de "l'Ecole de Musique", statue sur les comptes, approuve le projet du budget, donne quitus au Conseil d'Administration pour la gestion de l'association, délibère sur toute question de fonctionnement et élit les membres du Conseil d'Administration.

Chaque adhérent (élève ou son représentant légal) dispose d'une voix délibérative.

Elle est convoquée autant que de besoin par le Président et au moins une fois par exercice.

L'Assemblée Générale Extraordinaire quant à elle a pour objet de statuer sur toute modification statutaire.

#### Le Conseil d'Administration

L'association « Ecole de Musique de Rouen » est gérée par un Conseil d'Administration composé de 5 membres élus parmi les adhérents et de 2 membres de droit issus du Conseil Municipal de la Ville de Rouen dont l'adjoint au Maire chargé de la Culture.

Peuvent être invités la Directrice, le coordinateur du dispositif « Musique à l'Ecole », le représentant du cabinet comptable en charge de l'établissement des comptes et le Commissaire aux Comptes.

#### Le Bureau

Le Conseil d'Administration nomme chaque année les 3 membres du Bureau :

- Président,
- Vice-Président,
- Trésorier.

#### La Direction

La directrice, assistée de 2 salariées à temps partiel en charge de la partie administrative, met en œuvre les décisions du Conseil d'Administration, assure la bonne marche de l'établissement à tous les niveaux de son fonctionnement : organisation des cours et des manifestations, gestion financière et administrative, gestion des ressources humaines, relations avec les institutions partenaires, accueil des publics...

#### Le Conseil Pédagogique

Le Conseil Pédagogique, instance représentative des enseignants, élabore et fait évoluer régulièrement le projet pédagogique de l'établissement au fur et à mesure des nécessités.

Il est composé de 10 membres (le directeur, un représentant titulaire et un suppléant des familles piano, vents, cordes, formation musicale, un titulaire des familles musiques actuelles, Musique à l'Ecole) réélus chaque début d'année scolaire par l'ensemble des professeurs.

#### L'équipe pédagogique

Chaque professeur élabore et dispense un enseignement exigeant musicalement tout en prenant en compte les spécificités individuelles de l'élève afin de participer pleinement à son éducation, sa formation et son épanouissement en favorisant le lien social et culturel.

L'enseignant définit sa méthode pédagogique en respectant les objectifs de fin de cycle et en s'appuyant sur le socle du Schéma d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture. Il reste en étroite concertation avec les autres enseignants de la même discipline pour assurer une cohérence dans les objectifs et suivre les orientations collectives du Conseil Pédagogique.

Par ailleurs, le corps professoral dans sa grande majorité exerce également une pratique instrumentale de qualité et diffuse sur l'ensemble du territoire normand.

## Les financeurs

### 1) La Ville de Rouen

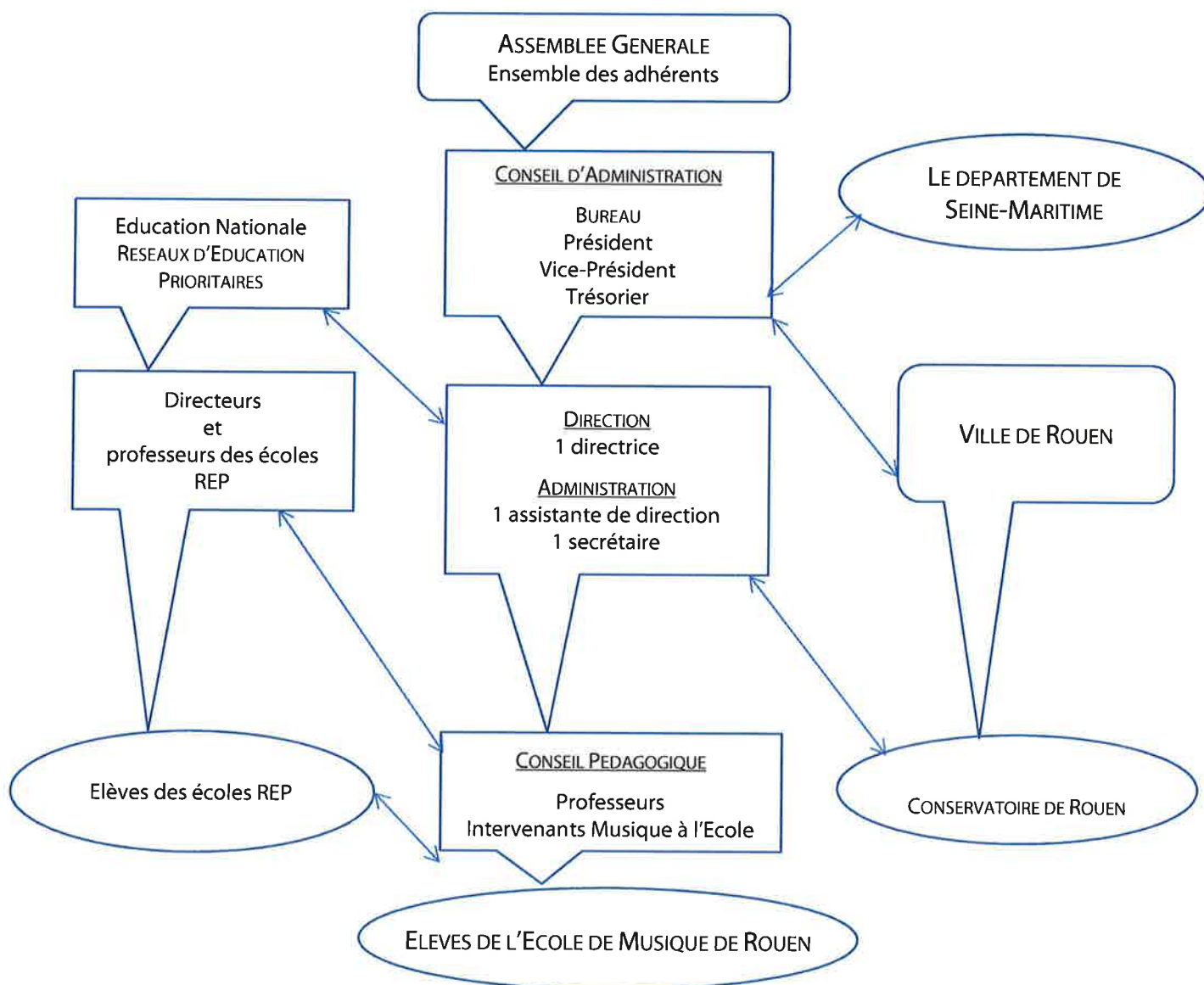
Le fonctionnement de l'association s'inscrit dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale et renouvelable signée avec la Ville de Rouen. Celle-ci définit le cadre général de la mission de l'association pour laquelle la Ville décide chaque année du niveau de sa participation financière.

L'association est en lien constant avec la direction de la Culture, Jeunesse et Vie associative de la Ville de Rouen ainsi que le Maire-adjoint en charge de la Culture.

### 2) Le département de Seine-Maritime

L'association bénéficie

- d'une subvention d'aide au fonctionnement calculée d'après la masse salariale,
- d'une aide additionnelle selon la progression des objectifs fixés par une convention triennale.



## **LOCAUX**

Ils sont mis gracieusement à disposition par la ville de Rouen dans un lieu exclusivement affecté aux activités de l'association situé au 19 boulevard d'Orléans sur la rive gauche de Rouen comprenant sur 2 niveaux :

- 12 salles d'enseignement,
- 3 salles pour le service administratif et la direction,
- 1 salle de repos pour le personnel,
- 1 salle pour les auditions et répétitions d'ensembles.

Seul le rez-de-chaussée est accessible aux personnes en situation de handicap moteur.

Les fluides correspondants sont pris en charge par la Ville.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### Direction

Une directrice est salariée à temps partiel (25 heures hebdomadaires soit 71 % du temps plein).

### Personnel administratif

Une assistante de direction assure un poste à 31 heures 30 hebdomadaires soit 90 % du temps plein

Une secrétaire assure un poste à 28 heures hebdomadaires soit 80 % du temps plein

### Equipe pédagogique

Les enseignements sont assurés par une équipe de 30 personnes dont certaines officient sur plusieurs activités :

- 4 professeurs pour la formation musicale,
- 22 professeurs d'instruments,
- 2 chefs de chœurs,
- 1 professeur en charge de l'éveil et du jardin musical,
- 3 enseignants en charge des ensembles instrumentaux,
- 2 intervenants en milieu scolaire,
- 1 coordonnateur du dispositif « Musique à l'Ecole ».

Tous les enseignants sont à temps partiel ; 18 sont diplômés (DE ou CA), la plupart sont multi-employeurs dont 10 travaillent parallèlement dans la fonction publique, la majorité d'entre eux exerce parallèlement une activité d'interprète dans différents types de formations et sur des répertoires très diversifiés.

### Formation continue

La formation continue constitue un axe évolutif important des ressources humaines.

Elle se décline en trois types d'action :

- les formations continues individuelles sollicitées par les salariés,
- les actions de formations proposées et organisées par l'association sur un thème donné pour une pratique pédagogique spécifique : direction de chœur d'enfants, pédagogie de groupe, éducation musicale à l'école, improvisation...
- les formations diplômantes et les procédures de validation des acquis professionnels.

L'ensemble de ces actions est soutenu en fonction des moyens financiers mis à disposition par Uniformation, organisme collecteur des fonds de formation continue auquel l'association est rattaché ; à ce jour, toutes les demandes de formation ont pu être accompagnées partiellement ou en totalité.

## PUBLIC

Les enfants sont accueillis à partir de la scolarisation en classe de moyenne section de maternelle. Les premières années sont consacrées à l'éveil musical et au jardin musical, activités ludiques formatrices avant les débuts en instrument.

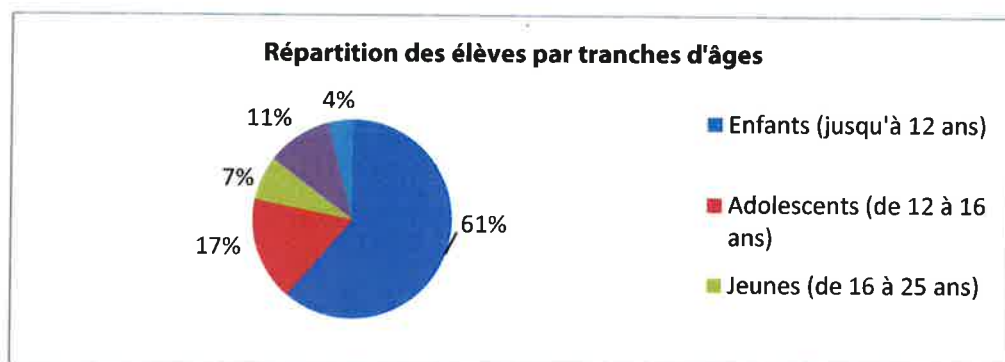
A partir de la scolarisation en CE1, ils ont la possibilité de commencer la formation musicale et l'apprentissage instrumental.

Les enfants rouennais restent prioritaires pour suivre un enseignement musical ; quelques adultes peuvent malgré tout, en fonction des places disponibles, intégrer un cursus qui leur est réservé. L'âge adulte devient de plus en plus fréquemment celui d'une mise en œuvre ou d'un retour à une pratique musicale.

Tous ces élèves ont la possibilité de commencer une formation initiale mais également de reprendre un cursus interrompu ou simplement de venir pratiquer une activité chorale ou un atelier de musique d'ensemble. Cela implique de la part de ce public, une ouverture et démarche culturelle dans un contexte de vie sociale et éducative.

Dans le cadre du dispositif « Musique à l'Ecole », les professeurs interviennent en milieu scolaire pour apporter une éducation musicale à l'ensemble d'une « tranche d'âge ». Cela permet d'initier l'accès aux pratiques culturelles, de créer des passerelles avec les établissements d'enseignement artistiques et les centres de diffusion mais également de détecter d'éventuels attraits ou motivations, de former le public de demain.

Les classes du CP au CM2 des territoires en Réseau d'Education Prioritaire (R.E.P.) et dernièrement celles de l'école Cavellier de la Salle bénéficient de ce dispositif sur le temps scolaire et périscolaire. Aux enfants de grande section de maternelle des R.E.P. nord et sud ainsi qu'à ceux de l'école Cavellier de la Salle, des ateliers périscolaires sont proposés.



## BUDGET

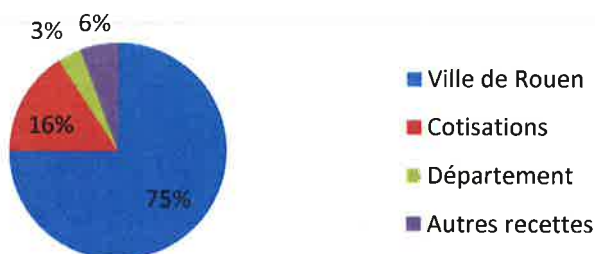
Pour l'exercice couvrant la période de septembre 2015 à août 2016, les recettes s'établissent ainsi :

- la subvention de fonctionnement de la Ville de Rouen pour l'activité structurante (75%),
- les cotisations des adhérents (15,7%)
- la subvention du Département de Seine-Maritime (3,5%)
- le financement du dispositif « Musique à l'Ecole » par la ville de Rouen,
- les autres recettes (intérêts financiers, facturations ponctuelles, indemnités CPAM...) (5,8 %)

Les dépenses de l'association sont essentiellement constituées de charges salariales (rémunérations et charges afférentes) qui représentent 90% du budget et de frais de fonctionnement (administratif, matériel, manifestations, communication, honoraires...)



### Répartition des recettes



### Tarifs 2016/2017

#### Cours d'instruments

| ADHERENT                        | FOYER FISCAL ROUENNAIS<br>SI QUITTANCE DE LOYER OU JUSTIFICATIF FISCAL FOURNI |                                   |                                    |                 |                          |                 | NON-ROUENNAIS                            |                                                                                   |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
|                                 | SOLFEGE<br>SEUL<br><br>JARDIN<br>MUSICAL                                      | INSTRUMENT - 25 ans               |                                    |                 | INSTRUMENT<br>dès 25 ans |                 | SOLFEGE<br>SEUL<br><br>JARDIN<br>MUSICAL | INSTRUMENT<br>- 25 ANS<br>Réinscrip.<br>uniquement<br>Cours hebdo<br>avec solfège |
|                                 |                                                                               | Cours<br>hebdo<br>avec<br>solfège | Niveau adultes cours 1 semaine / 2 |                 |                          |                 |                                          |                                                                                   |
|                                 |                                                                               |                                   | Sans<br>solfège                    | Avec<br>solfège | Sans<br>solfège          | Avec<br>solfège |                                          |                                                                                   |
| 1 <sup>er</sup> enfant          | 211 €                                                                         | 272 €                             | 165 €                              | 225 €           | 204 €                    | 264 €           | 302 €                                    | 619 €                                                                             |
| 2 <sup>ème</sup> enfant         | 174 €                                                                         | 212 €                             | 136 €                              | 196 €           |                          |                 | 240 €                                    | 448 €                                                                             |
| 3 <sup>ème</sup> enfant<br>et + | 144 €                                                                         | 180 €                             | 120 €                              | 180 €           |                          |                 | 194 €                                    | 360 €                                                                             |

#### Cours collectifs

| EVEIL MUSICAL DES PETITS | CHŒUR MIXTE ou<br>CHŒUR DE FEMMES                                 | ATELIER MUSIQUES ACTUELLES<br>ou ORCHESTRE                        |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| 157 €                    | 1 <sup>ère</sup> activité 113 €<br>2 <sup>ème</sup> activité 56 € | 1 <sup>ère</sup> activité 123 €<br>2 <sup>ème</sup> activité 65 € |

Pièces jointes :

- tableaux « prévu/réalisé 2016/2017 » Musique à l'Ecole et Ecole
- tarifs et application

### STRUCTURES ET ORGANISMES CULTURELS

L'Education Nationale et le Conservatoire à Rayonnement Régional constituent les deux partenaires institutionnels naturels et structurels de l'association.

Les collaborations avec les écoles primaires, vont de projets ponctuels sur quelques séances entre un artiste pédagogue et une classe (CLEAC), à des dispositifs couvrant l'ensemble d'un territoire et s'inscrivant dans la durée.

Elles occupent une place prépondérante dans la mission de démocratisation et d'accès à la culture de tous les enfants. La relation constante et constructive faite d'écoute, de propositions et d'adaptation, avec le conseiller pédagogique pour l'éducation musicale de l'Inspection Académique, ainsi qu'avec les directeurs et les enseignants des écoles concernées, permettent de réaliser une action pédagogique efficacement reliée aux spécificités du terrain en termes d'objectifs et de méthodologie.

Sur l'autre versant d'activité se situe la recherche de la meilleure complémentarité possible avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (C.R.R.) afin d'offrir à tous les rouennais un service d'enseignement artistique spécialisé ouvert, performant et adapté à une demande très diversifiée et en constante évolution.

Pour ce faire, une collaboration entre les directions des deux établissements permet de faire avancer chaque structure dans un mouvement concerté. La présence d'un C.R.R. sur le territoire offre des possibilités intéressantes aux enseignants de l'association pour mettre en œuvre en tant que pôle ressource des projets de formations continues ou complémentaires de leur spécialité.

Par ailleurs, une attention particulière aux programmations artistiques nombreuses et variées de la Ville et de l'agglomération, permet d'informer via le site internet, les élèves, leurs parents et l'ensemble des adhérents de l'offre culturelle à leur disposition.

Cette action s'inscrit pleinement dans la continuité de l'action pédagogique et participe parallèlement au renouvellement des publics.

## **LA COMMUNICATION**

### Internet

Internet permet de communiquer rapidement et de façon économique, efficace et vivante. La quasi-totalité des adhérents disposent d'une adresse mail et c'est le moyen privilégié pour les échanges avec les élèves, les professeurs, les administrations...

Parallèlement, l'association dispose de son propre site web [www.ecolemusiquerouen.fr](http://www.ecolemusiquerouen.fr) qui permet à tous publics de trouver de nombreux renseignements et de communiquer

- Informations générales sur le fonctionnement de l'association
- Activités enseignées
- Calendrier des manifestations et des événements
- Modalités d'inscriptions et de réinscriptions
- Tarifs
- Liens utiles
- Contact par courriel

### Autres moyens mis en œuvre

L'école utilise parallèlement d'autres moyens de communication pour informer ses adhérents et les rouennais des manifestations, inscriptions...

- Plaquettes,
- Rouen Magazine
- Site internet de la Ville
- Affichage interne et en ville,
- Presse locale...

### La communication interne

La majorité des professeurs enseignent dans plusieurs structures et certains ne viennent à l'école qu'un jour par semaine. Cet état de fait engendre des difficultés de communication pour se concerter au sein de l'école en complément des réunions organisées par la direction.

Un tableau est installé dans la salle des professeurs pour leur permettre notamment :

- d'inscrire la participation de leurs élèves aux concerts,
- de laisser un message collectif à leurs collègues.

Chacun d'eux dispose d'un casier ; ainsi partitions ou documents peuvent être transmis par ce biais.

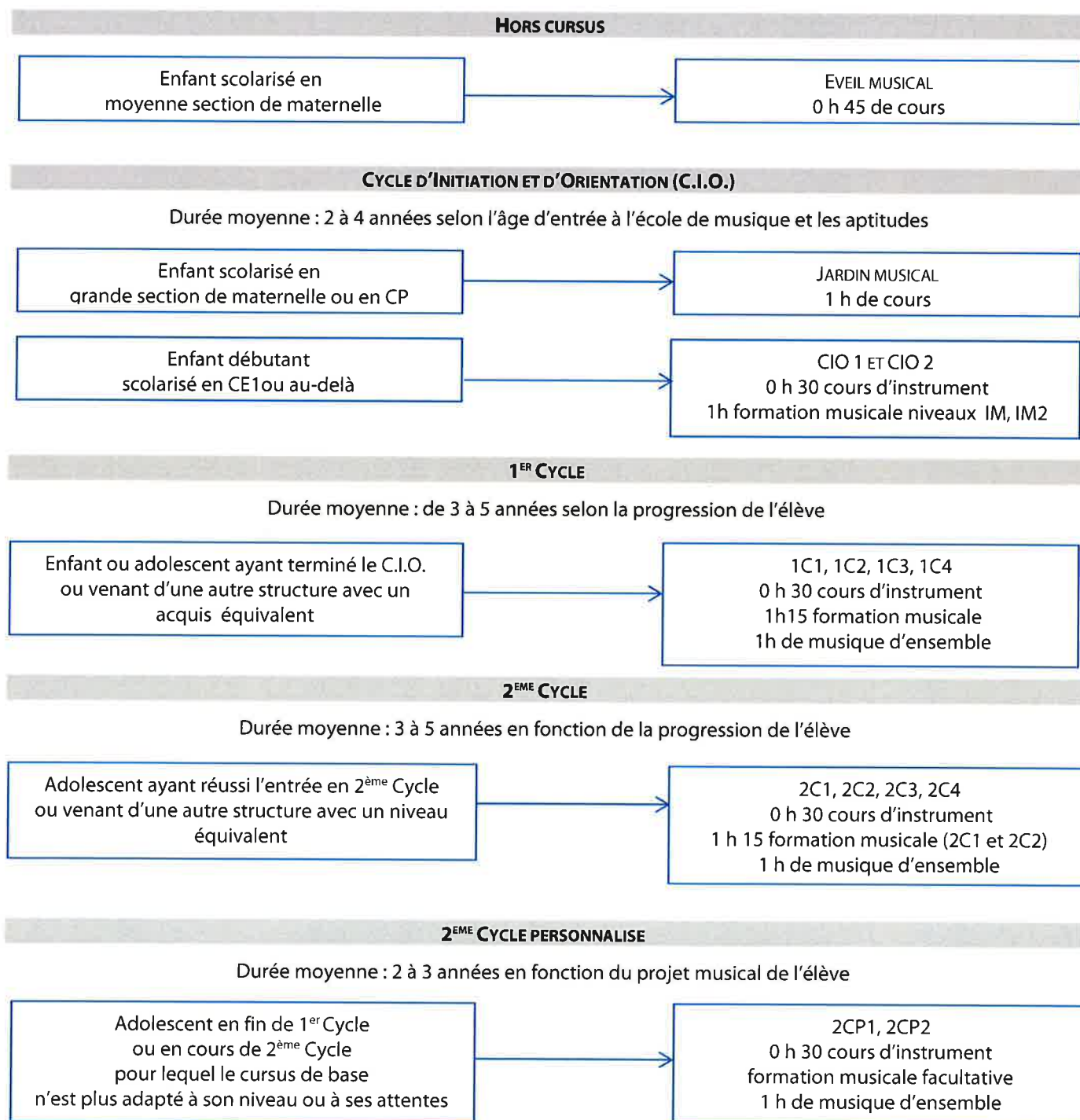
En dehors de leur(s) jour(s) de présence, la communication entre l'administration et les enseignants se fait essentiellement par courriel si nécessaire à destinataires multiples pour favoriser les échanges et parfois par téléphone pour un besoin individualisé.

### 1.3 LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES

Les différentes formes de cours se constituent par semaine :

- le cours individuel d'instrument de 30 minutes (45 minutes à partir du 3<sup>ème</sup> cycle)
- le cours collectif de 7 à 12 élèves (de 45 minutes à 1 heure 15) : éveil musical, jardin musical, formation musicale
- la pratique collective (de 1 à 2 heures) pouvant regrouper jusqu'à une quarantaine de personnes (orchestres, ateliers de musiques actuelles, chorales)
- le travail interclasses et pluri-instrumental dans le cadre de projets ponctuels.

#### LES DIFFERENTS PARCOURS (emploi du temps hebdomadaire)

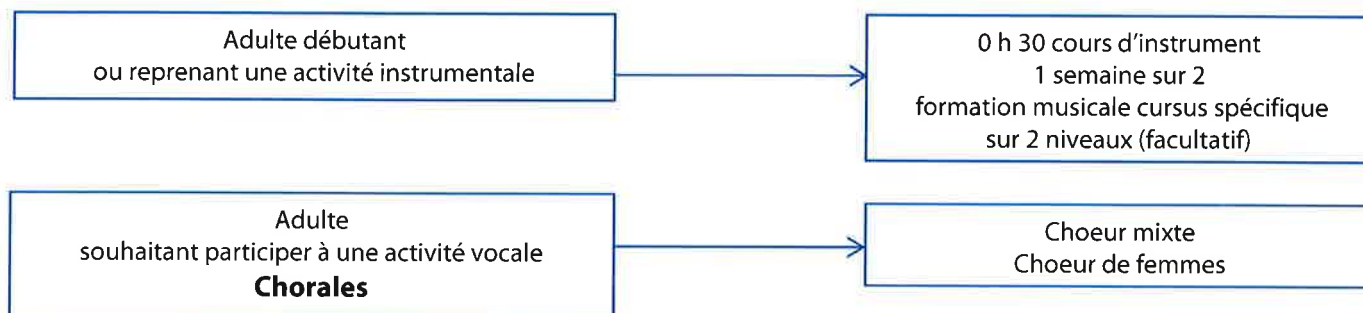


### 3EME CYCLE COURT



### CYCLE ADULTES

Durée maximale en cours d'instruments de 10 années



### PARCOURS POUR ELEVE EN SITUATION DE HANDICAP



## 1.4 LES PRATIQUES ARTISTIQUES (chiffres de la rentrée de septembre 2016)

### EVEIL MUSICAL ET JARDIN MUSICAL

Le schéma d'orientation pédagogique prévoit 2 années d'éveil musical pour les enfants scolarisés en grande section de maternelle et en CP. Or, depuis quelques années l'école était sollicitée pour accueillir de très jeunes enfants de 3 ou 4 ans.

2 cours d'éveil musical ont été créés à la rentrée 2016 avec un nombre d'élèves limité à 7 dans chaque cours et d'une durée de 45 minutes pour s'adapter à la capacité d'attention des plus jeunes.

Cette activité reste en dehors du cursus d'études de l'école ; les enfants qui souhaitent poursuivre leur découverte de la musique ne bénéficient pas d'une réinscription prioritaire pour intégrer le cycle d'initiation et d'orientation.

Grâce à cette nouvelle activité, l'école s'enrichit d'un nouveau public, source de renouvellement et de nouveaux projets.

Les élèves scolarisés en grande section de maternelle ou en CP intègrent directement le Cycle d'Initiation et d'Orientation en classe de jardin musical.

Un même professeur assure toutes les activités à destination du jeune public.

4 enfants en situation de handicap sont accueillis dans ces cours.

| Cours                                 | Durée du cours | Nb de cours | Nb d'élèves |
|---------------------------------------|----------------|-------------|-------------|
| Eveil musical                         | 0 h 45         | 2           | 14          |
| Jardin musical gde section maternelle | 1 h            | 2           | 20          |
| Jardin musical CP                     | 1 h            | 3           | 31          |
|                                       |                | 7           | 65          |

## DISCIPLINES INSTRUMENTALES

Ces effectifs sont globalement assez stables même s'il existe des fluctuations d'une rentrée à l'autre suivant les classes. Néanmoins, il est à noter un accroissement des demandes, pour les enfants en jardin musical, et pour les adultes, en cours d'instrument qu'ils soient débutants ou non.

6 élèves en situation de handicap sont accueillis en cours d'instrument.

| Disciplines            | Heures hebdo | Nb d'enseignants | Nb d'élèves |
|------------------------|--------------|------------------|-------------|
| Piano                  | 45           | 5                | 94          |
| Violon                 | 12,5         | 2                | 27          |
| Violoncelle            | 6            | 1                | 14          |
| Alto                   | 2            | 1                | 4           |
| Guitare acoustique     | 20           | 3                | 40          |
| Guitare électrique     | 7,5          | 2                | 15          |
| Batterie / percussions | 10,5         | 2                | 21          |
| Flûte à bec            | 2            | 1                | 5           |
| Flûte traversière      | 21           | 2                | 44          |
| Clarinette             | 5            | 1                | 11          |
| Saxophone              | 5,5          | 2                | 13          |
| Trompette              | 4            | 1                | 9           |
|                        | 141          | 23               | 297         |

### Répartition par cycle

| Niveau                              | Nb d'élèves |
|-------------------------------------|-------------|
| Cycle d'Initiation et d'Orientation | 102         |
| 1 <sup>er</sup> cycle               | 111         |
| 2 <sup>ème</sup> cycle              | 43          |
| 2 <sup>ème</sup> cycle personnalisé | 2           |
| 3 <sup>ème</sup> cycle court        | 4           |
| Cycle adultes                       | 35          |
|                                     | 297         |

## FORMATION MUSICALE

| Niveau  | Durée du cours | Nombre de cours |
|---------|----------------|-----------------|
| IM1     | 1h             | 6               |
| IM2     | 1h             | 3               |
| 1C1     | 1h15           | 5               |
| 1C2     | 1h15           | 3               |
| 1C3     | 1h15           | 2               |
| 1C4     | 1h15           | 2               |
| 2C1     | 1h15           | 2               |
| 2C2     | 1h15           | 1               |
| Adultes | 0h45           | 2               |
|         | 29h15          | 26              |

## PRATIQUES COLLECTIVES

Les pratiques collectives, obligatoires dès la 4<sup>ème</sup> année de pratique instrumentale, occupent une place importante dans la vie de l'école. Les activités d'ensemble sont essentielles au bon développement musical et à la future vie d'instrumentiste de chaque élève. Il semble néanmoins que la participation à ces activités pour un apprenti musicien ne soit pas encore une évidence malgré les incitations régulières, et ce, souvent, en raison du grand nombre d'activités périscolaires pratiquées par les enfants.

Les pratiques vocales constituent une véritable dynamique au sein de la structure pour le public adulte. La majorité de leurs participants s'inscrivent d'ailleurs spécifiquement pour celles-ci.

| Cours                      | Nb d'heures hebdos | Nb d'enseignants | Nb d'élèves |
|----------------------------|--------------------|------------------|-------------|
| Orchestre à cordes         | 1                  | 1                | 13          |
| Orchestre à vent           | 1                  | 1                | 26          |
| Atelier musiques actuelles | 2                  | 1                | 14          |
| Chœur mixte                | 2                  | 1                | 16          |
| Chœur de femmes            | 2                  | 1                | 28          |
|                            | 8                  | 5                | 97          |

## ACCUEIL DES ADULTES

Le parcours spécifique destiné aux musiciens adultes et limité à 10 années vise des objectifs adaptés à une gestion du temps et à des mécanismes d'apprentissage différents de ceux des enfants ; il est défini ce comme suit :

✧ Parcours adultes 1 (PA1 – début de l'apprentissage)

- Cycle d'une durée de 4 à 5 années, cours une semaine sur deux,
- Dès que possible, intégration à une pratique en ensemble motivante et formatrice (duo, trio, orchestre...),
- Suivre un cours de formation musicale « adultes » est vivement conseillé.

✧ Parcours Adulte 2 (PA2 – vers l'autonomie et la pratique amateur)

- Cycle d'une durée de 4 à 5 années, cours une semaine sur deux,
- Elaboration d'un projet musical déterminé avec le professeur et développé au cours de ces années de perfectionnement,
- Une activité collective est très vivement souhaitée car complémentaire,
- Atteindre une certaine autonomie est l'objectif essentiel.

## L'ÉVALUATION

L'évaluation participe du principe même de formation...elle donne à l'élève les outils d'une prise de recul sur sa pratique, pour qu'il mesure ses acquis et parvienne, au fil de son parcours, à un certain niveau d'autonomie. Elle donne également des points de repère et des informations, suscitant le dialogue avec les familles.

Elle conjugue plusieurs fonctions :

- définir les objectifs fixés, situer l'élève dans sa progression personnelle au regard de ces objectifs ; vérifier l'assimilation des acquisitions ;
- adapter l'organisation du travail pédagogique en fonction de l'élève ;
- guider l'élève dans son orientation ; l'aider à définir ou redéfinir son projet personnel et à en mesurer la motivation, par rapport aux différents cursus proposés ;
- entretenir un dialogue suivi avec les élèves et leurs parents, afin d'explicitier les décisions et préconisations prises par l'établissement dans l'intérêt de l'élève ;
- valider la formation par des certifications. (Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Initial de la Musique, Avril 2008, Ministère de la Culture)

### Le bulletin, moyen de communication avec la famille

Les élèves bénéficient d'une évaluation continue notifiée sur 3 bulletins par année d'enseignement. Ces évaluations figurent sur un même document, permettant ainsi à chaque élève de constater l'évolution de son parcours musical. Un système de 4 lettres (A, B, C, D) détermine le niveau d'assiduité, de travail personnel et d'attitude en cours.

A la fin du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> trimestre, le professeur d'instrument échange avec l'élève sur les commentaires et indications qui seront notés sur le bulletin afin d'explicitier les objectifs atteints et de ceux à viser, parler de ses progrès, des points à retravailler et à approfondir. Le bulletin retranscrit ce qui a été évoqué oralement, de façon individuelle et personnalisée.

Le 3<sup>ème</sup> bulletin redonne par écrit les résultats d'examens de fin d'année qui ont été exprimés oralement soit pendant les cours par le professeur de formation musicale, soit par le jury lors de l'examen d'instrument.

### Les examens

Ces évaluations permettent à l'élève de mesurer ses progrès et servent à le guider durant tout son parcours. Ce sont des moments forts de l'année où il doit faire aboutir son travail sur une durée limitée ; la rencontre avec le jury lui permet de bien comprendre où il se situe dans le cursus et ce vers quoi il doit orienter son travail.

Pour la formation musicale, un examen oral a lieu en début de 2<sup>ème</sup> trimestre et l'écrit est évalué en contrôle continu pendant les cours. En fin d'année, se déroule une seconde évaluation à l'écrit et à l'oral.

Pour les disciplines instrumentales, un examen a lieu en fin d'année. Les élèves en cours de cycle se présentent en solo ou en ensemble, dans un programme libre et, pour les instrumentistes à cordes ou à vent, sans accompagnement piano. Cet examen se déroule devant les professeurs et la direction.

Les élèves qui se présentent à un passage de cycle jouent devant un jury extérieur invité, un programme imposé et interprété avec un accompagnement piano (sauf pour les guitares et batteries).

Pour tous les examens, les résultats sont remis individuellement à chaque élève qui pourra s'entretenir avec le jury pour prendre connaissance des remarques et conseils pour l'avenir.

## **LE DISPOSITIF « MUSIQUE A L'ECOLE »**

L'association est chargée de la gestion du dispositif « Musique à l'école » créé en octobre 2003 dans le cadre du Grand Projet de Ville de Rouen, en lien avec le Contrat de Cohésion Sociale ; désormais, la Ville de Rouen finance entièrement ce dispositif destiné aux élèves des écoles en Réseau d'Education Prioritaire (Hauts de Rouen et quartier Grammont). Depuis la rentrée 2015, les écoles élémentaire et maternelle Cavelier de la Salle ont intégré le dispositif de par leur légitimité à pouvoir être considérées comme R.E.P.

### Le programme

Il a pour objet de :

- Développer les pratiques éducatives, culturelles et artistiques dans les quartiers concernés,
- Instaurer cette démarche sur la durée,
- Promouvoir les liens entre la ville et les habitants pour contribuer au désenclavement sur fond d'ouverture culturelle et artistique.

Il vise également entre autres effets à

- renforcer l'attractivité scolaire,
- faire émerger une culture musicale commune aux élèves,
- sensibiliser les familles à cette démarche,
- mobiliser celles-ci sur des événements en lien avec le programme,
- accompagner les parents vers une promotion sociale et culturelle de leur enfant par un parcours vers des établissements spécialisés d'enseignement et de diffusion dans le domaine musical.

## Le fonctionnement

### - LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Dans les écoles élémentaires concernées, le dispositif prévoit des ateliers périscolaires et implique une triple démarche sur le temps scolaire :

- un enseignement du chant choral,
- la rencontre avec la musique vivante et les œuvres du patrimoine,
- une mise en situation dans des productions artistiques (concerts de chant choral),

Pour les élèves en grande section de maternelle concernées, le dispositif prévoit uniquement des ateliers musicaux sur le temps périscolaire.

### - LE PUBLIC (chiffres de l'année 2016/2017)

| R.E.P.                       | Nombre d'élèves |              |
|------------------------------|-----------------|--------------|
|                              | Maternelles     | Elémentaires |
| Plateau nord                 | 216             | 951          |
| Quartier Grammont + Cavelier | 122             | 504          |
|                              | 338             | 1455         |
|                              | 1 793 élèves    |              |

| ECOLE      | MATERNELLE | ELEMENTAIRE             |
|------------|------------|-------------------------|
| Balzac     | 68 élèves  | 13 classes / 284 élèves |
| Cavelier   | 54 élèves  | 9 classes / 220 élèves  |
| Claudé     | 25 élèves  |                         |
| Debussy    | 37 élèves  | 15 classes / 285 élèves |
| Les Sapins | 22 élèves  | 4 classes / 85 élèves   |
| Marot      | 42 élèves  | 4 classes / 91 élèves   |
| Maupassant |            | 7 classes / 136 élèves  |
| Messier    | 32 élèves  |                         |
| Rameau     | 39 élèves  | 7 classes / 151 élèves  |
| Ronsard    | 19 élèves  |                         |
| Villon     |            | 9 classes / 203 élèves  |

### - L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Intervenants se partagent les missions, l'un à temps plein sur le plateau nord et l'autre à temps partiel sur la rive sud de la ville ; un coordonnateur fait le relais entre les écoles maternelles et élémentaires et l'association.

### - L'ORGANISATION DU DISPOSITIF

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires a conduit le dispositif à évoluer vers le développement des activités artistiques et culturelles sur le temps périscolaire notamment pendant la pause méridienne.

Les interventions sur le temps scolaire et périscolaire représentent 33 h 30 de face à face pédagogique hebdomadaires. Leur organisation repose sur un rapprochement de celles du périscolaire, soit sur 5 périodes dans l'année de vacances à vacances et sur la création de 2 modèles de projets.

### - LE TEMPS SCOLAIRE

#### 1) Les « projets longs »

2 classes dans chacune des écoles s'engagent dans un projet d'environ 20 séances de 45 minutes de chant choral qui aboutit à un concert en fin d'année devant les parents, dans une salle municipale. Ces concerts visent à valoriser le travail des élèves, s'inscrire dans la vie culturelle de la ville et permettre aux familles d'apprécier les acquis de leurs enfants.



## 2) Les « projets courts »

La totalité des autres classes de chaque école bénéficie d'environ 11 séances de 45 minutes de chant choral. Les restitutions des projets, sur la base du volontariat, s'organisent sur l'idée de rencontres entre plusieurs écoles. L'objectif vise à permettre à ces élèves de valoriser leur travail face à d'autres classes et de créer un échange inter-écoles.

Tous ces projets sont construits en collaboration avec les enseignants des écoles élémentaires.

### - LE PERI-SCOLAIRE

Les écoles élémentaires bénéficient d'un atelier hebdomadaire. Les élèves participent sur la base du volontariat, le contenu est décroché de celui du temps scolaire, la durée d'un atelier est de 45 minutes.

Les écoles maternelles bénéficient d'un atelier hebdomadaire, ces ateliers se font par rotation sur les 5 périodes ; la durée d'un atelier est de 30 minutes.

### - LA DIFFUSION

« Musique à l'Ecole » contribue à la sensibilisation artistique et culturelle des familles d'élèves mais aussi de tous les publics en proposant des concerts gratuits pour présenter les restitutions du travail des enfants accompagnés par un ou des musiciens voire une bande-son préparée par l'intervenant.

Des liens sont d'ailleurs entretenus avec l'activité structurante de l'association par la participation de professeurs voire d'élèves lors de manifestations publiques mises en place par le dispositif.

## 1.5 - LES ACTIVITES DE DIFFUSION REALISEES EN PROPRE ET EN PARTENARIAT

### Réalisées en propre

- Auditions de classes avec ou sans thème, dans les locaux de l'école
- Concerts, spectacles, contes musicaux, avec orchestres, chœurs, solistes, dans d'autres lieux de diffusion, salles de concerts, théâtres, églises, musées, lieux patrimoniaux, maisons de retraite...

### Réalisées en partenariat

L'association a établi des axes de travail et des actions spécifiques avec 2 partenaires privilégiés : l'Education Nationale dans le cadre des Réseaux d'Education Prioritaire, et les différentes écoles de musique de l'agglomération de Rouen.

Ces collaborations constituent des partenariats constructifs qui permettent à l'association de remplir le plus largement possible ses missions de sensibilisation, d'éducation artistique, de soutien au développement des pratiques amateurs et de démocratisation dans l'accès aux pratiques culturelles.

- Dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

L'école fait partie du territoire 4 du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques. Chaque année, elle participe aux différents projets mis en place en partenariat avec les différentes écoles appartenant à ce même territoire.

- Avec l'Education Nationale

Les restitutions sont préparées dans le cadre du dispositif « Musique à l'Ecole ». Ces manifestations sont réalisées dans des lieux équipés pour leur bon déroulement (salles de quartier, théâtres et salles de concerts de la Ville)

- Avec des festivals

Le festival d'art vocal « Voix sur Seine » est devenu au fil des différentes éditions un partenaire de premier plan pour la mise en place d'actions de diffusion compte tenu de la qualité de leur plateau et de leur programmation. C'est une occasion privilégiée de proposer une réalisation élaborée pour les ensembles vocaux de l'association.

- Avec les services de la Ville de Rouen

- La Direction de la Culture, Jeunesse et Vie Associative,
- La Direction des Temps de l'Enfant,
- La Direction des Manifestations Publiques

Ces trois services municipaux constituent des partenaires « naturels » pour des actions de diffusion spécifiques qui permettent à la structure de prendre sa place au cœur de la vie de la cité et d'offrir des possibilités différentes et variées de production musicale exigeant adaptation et créativité.

- Avec les associations

Les associations à finalités musicales sont nombreuses à Rouen et dans l'agglomération ; ainsi, des collaborations ponctuelles ont lieu régulièrement.

Différents ensembles tels que le Pop Orchestra, Jazz O'clock, Opus 76, Interval, le Choeur Duruflé... sont accueillis dans les locaux de l'association pour leurs répétitions de façon hebdomadaire ou ponctuellement.

Par ailleurs, l'école est amenée à réaliser des actions spécifiques pour des associations à vocation sociale, culturelle ou de solidarité, ce qui permet d'aller vers de nouveaux publics (L'Autobus, Le Secours Populaire...)

### **Pièce jointe : saison musicale 2015/2016**

## **1.6 - CONCLUSION DE L'ÉTAT DES LIEUX**

Cet état des lieux présente une photographie des missions et leurs déclinaisons vers différents publics, ainsi que les moyens dont bénéficie l'Ecole de Musique de Rouen pour parvenir à la réalisation de ses objectifs.

Cette lecture permet d'appréhender les champs d'interventions investis en fonction des publics visés, d'identifier les modes opératoires et d'apprécier quantitativement l'impact des actions engagées.

Il convient désormais de mettre en perspective ce qui est déjà réalisé et ce qu'il reste à faire, de s'interroger sur la pertinence des actions et des méthodologies employées ainsi que d'explicitier la réalité entre l'offre de service de l'association et les besoins ou attentes de la Ville et ses habitants.

## 2. DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES

A l'examen de cet état des lieux, il apparaît d'ores et déjà une bonne adéquation avec les objectifs proposés par la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé qui fait référence depuis les décrets d'application d'octobre 2006.

En effet, « la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles », « la cohérence avec le schéma d'orientation proposé par l'Etat avec le souci de favoriser la transversalité et les temps d'enseignement communs entre les disciplines », « la contribution à la politique d'éducation artistique relevant de l'Education Nationale », « l'organisation d'activités d'initiation par des ateliers annuels ou, mieux, à la mise en place de cursus pluriannuels », « une attention et une place constante accordées tant à la création contemporaine et aux cultures émergentes, qu'aux patrimoines artistiques », font partie intégrante des objectifs mis en œuvre par l'Ecole de Musique de Rouen.

Dans le cadre des missions culturelles et territoriales également proposées par la Charte, la place de « centre d'animation de la vie culturelle », « les relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels », la contribution à « la réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics » constituent également des axes de travail largement développés.

Néanmoins, une réflexion s'avère aujourd'hui nécessaire au regard des moyens et des attentes des publics d'élèves et de parents d'élèves qui ont beaucoup changé au cours de ces dernières décennies.

De plus, la réforme des rythmes scolaires a amené des changements dans le « temps libre » de l'enfant qui aujourd'hui est de plus en plus occupé par de multiples activités extrascolaires.

Il s'agit donc de trouver un équilibre entre

- Conserver et valoriser l'exigence de l'enseignement musical,
- S'adapter et innover en fonction des nouveaux impératifs de la vie quotidienne des familles (travail, horaires, conduites des enfants, familles séparées...)

### 2.1. CONFIRMATION ET APPROFONDISSEMENT DES FONDAMENTAUX PEDAGOGIQUES

Sur le plan des fondamentaux pédagogiques, les bases sont toujours à réaffirmer et même à redécouvrir. Dans ce domaine, rien n'est jamais acquis et il semble incontournable de confirmer ce qui préside à l'esprit du travail déjà entrepris, pour encore approfondir les objectifs et missions dont découlent les méthodologies mises en œuvre pour leurs réalisations.

La transmission d'un savoir, et a fortiori d'un art, ne peut se développer dans le temps et en profondeur qu'à partir d'une relation humaine saine et épanouie entre le professeur et l'élève. Chaque pédagogue connaît l'ampleur de cette tâche qui implique de régulières remises en question pour comprendre la voie personnelle de chaque élève qui lui permet d'avancer et de grandir pour atteindre l'autonomie dans sa pratique artistique.

Les objectifs pédagogiques constituent le centre du fonctionnement de l'école de musique ; leur mise en œuvre participe à la construction de l'enfant et de la personne. Pour devenir épanouissante et véritablement efficiente en tant que moyen d'expression, source d'équilibre et d'harmonie, la pratique artistique doit être investie le plus profondément possible par l'enfant.

Pour ce faire, une attention particulière doit être portée de la part du pédagogue, sur les points suivant :

- susciter et entretenir la motivation,
- nourrir et développer la curiosité,
- comprendre et maîtriser les méthodologies, les techniques et les savoirs,
- proposer des pédagogies ouvertes et évolutives,
- diversifier et adapter les méthodes,
- favoriser les pratiques collectives,
- être un acteur mobile des évolutions artistiques.

Par ailleurs, l'école de musique « constitue le premier vecteur de la démocratisation culturelle »<sup>1</sup> et concomitamment développe la culture personnelle, la connaissance des œuvres de référence et le plaisir de l'expérimentation.

Elle participe au processus de socialisation par l'apprentissage de l'écoute, du respect de l'autre, du travail de groupe, de la recherche de la réussite collective dans l'intérêt de tous. Elle forme les futurs adultes à leur autonomie en leur apprenant à faire des choix qui s'appuient sur des savoirs et sur un esprit critique qui leur permettent d'être mieux préparés à vivre dans un monde en constante mutation.

Pour ce faire, il est important d'être toujours attentif et vigilant sur les points suivants :

- prendre en compte le tissu et l'environnement social et culturel de l'enfant ou de l'adulte,
- favoriser l'égalité d'accès aux pratiques culturelles,
- pérenniser les pratiques amateurs et collectives,
- s'inscrire pleinement dans la vie artistique locale,
- valoriser la richesse des différences,
- encourager l'ensemble des pratiques artistiques et interdisciplinaires,
- être un lieu de ressources et d'informations.

Le caractère valorisant de la pratique artistique dans la construction de l'image et de la confiance en soi constitue un élément positif fort dans la formation du futur citoyen et dans sa capacité à trouver sa place dans la cité. L'ouverture, le brassage des publics et l'échange au travers les multiples rencontres induites par les actions de formation, de création et de diffusion, conditionnent également une vision plus ouverte et plus tolérante de la cité et du rapport aux autres.

Enfin, une école de musique se doit d'être une école d'Art dans le sens le plus complet du terme. Elle a pour mission de permettre à tous les citoyens de pratiquer qualitativement la discipline de son choix, d'en maîtriser les difficultés et d'y prendre plaisir. Elle doit entretenir un dialogue constant avec les structures du spectacle vivant et notamment avec toutes les formes artistiques de notre temps. Elle constitue une porte d'entrée sur la vie culturelle et artistique locale et régionale.

Les projets et les collaborations étroites avec les structures de diffusion concourent à créer le public de demain. Pour aller toujours plus dans ce sens, il convient de veiller à approfondir les points suivants :

- initier aux expressions artistiques les plus diverses et transversales,
- développer la sensibilité, le sens esthétique,
- développer le sens critique et la recherche de qualité,
- favoriser et encourager la créativité,
- vivre la diversité par l'accès aux diverses cultures,
- personnaliser les démarches.

Il est essentiel d'insister sur l'importance du développement des compétences transversales chez l'enfant. Le dialogue constant entre les différentes disciplines, musique, danse, théâtre mais aussi littérature, histoire... offre un formidable réservoir de processus d'acquisition des connaissances et des savoirs. Il est essentiel d'encourager et de promouvoir ces transversalités qui génèrent des dynamiques d'apprentissages différentes et efficaces.

---

<sup>1</sup> Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, Ministère de la culture et de la communication, janvier 2001.

## **2.2. PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS**

### **LES MUSIQUES ACTUELLES**

Le vaste domaine des musiques actuelles reste à développer plus largement. La création de la classe de guitare électrique et de l'atelier musiques actuelles, en complémentarité de la classe de batterie, va dans ce sens mais des nécessités se font sentir :

- la création de cours de claviers,
- la réouverture d'une classe de basse,
- la reprise de l'atelier chant ados.

En effet, les ateliers souffrent d'un manque de partie vocale et relancer le chant ados permettrait d'enrichir ce pôle en faisant participer les pianistes et guitaristes qui ne peuvent intégrer une pratique collective dans un orchestre.

D'ailleurs, multiplier les ateliers afin de pouvoir accueillir davantage de batteurs et de pianistes apporterait un réel souffle nouveau pour ces instrumentistes.

Parallèlement, il semble nécessaire de structurer ce département avec un cursus d'études adapté comprenant un enseignement de base de formation musicale avec un tronc commun à tous les élèves jusqu'au 1C2 et la création de cours spécifique aux musiques actuelles (grilles, harmonie, structures, rythmiques...) pour les élèves à partir du 1C3.

La création de liens avec d'autres structures disposant d'un pôle d'enseignement de musiques actuelles élaboré telles que le Kalif, le Conservatoire de Grand-Couronne, les écoles de musique de Grand-Quevilly et de Saint-Etienne du Rouvray afin de

- mieux orienter les élèves,
- mettre en place un mode d'évaluation plus complet et mieux adapté (ensembles, mises en situation de groupes...),
- créer des projets communs pour tisser des liens entre les musiciens et favoriser leur évolution vers l'autonomie.

### **LA PRATIQUE D'ENSEMBLE**

La musique d'ensemble occupe une place très importante dans le cursus d'un instrumentiste ; elle fait naître l'émulation, procure le plaisir de la musique partagée et la fierté de se produire en public au cours de la saison musicale.

Les enseignants rencontrent souvent des difficultés de planning pour faire répéter plusieurs élèves ensemble notamment pour préparer les concerts ou les auditions. Avec un créneau hebdomadaire complémentaire, chaque professeur aurait la possibilité de faire travailler ses élèves en musique de chambre.

Cet espace de temps réservé à la pratique collective n'empiéterait pas sur le cours d'instrument individuel. De plus, la mise en pratique des bases de la musique d'ensemble conduirait à faciliter le développement de l'aisance dans les pratiques collectives.

Depuis 2 ans, les professeurs de violon et d'alto font participer leurs plus jeunes élèves à un ensemble à cordes ; le succès de cette démarche est totalement avéré.

Dans le même esprit, la mise en place d'un orchestre d'initiation pour les élèves des classes d'instruments à vent des niveaux IM2 et 1C1 leur permettrait d'acquérir les réflexes du travail d'ensemble tout en découvrant le plaisir de mettre en pratique leur acquis instrumentaux. Ainsi, arrivés dans l'orchestre 1<sup>er</sup> cycle, leur évolution serait plus rapide.

Afin que tous les élèves et essentiellement les pianistes, guitaristes, batteurs prennent eux aussi part à une activité collective enrichissante, la participation à une chorale à destination des enfants de 7 à 11 ans leur serait proposée ; pour ceux de 12 ans, un atelier chant ados serait créé.

Chaque élève, quelle que soit sa discipline instrumentale, bénéficierait d'une pratique collective source de plaisir, de progrès, de partage et de liens humains. De plus, tous connaîtraient la valorisation de leur travail en se produisant en public lors de manifestations ou concerts hors les murs.

## **LES ADULTES**

Accueillir des adultes correspond à un souhait de l'association de devenir un pôle-ressources pour les musiciens amateurs en conciliant plaisir, exigences et adaptabilité afin que chacun trouve un épanouissement musical et culturel.

Proposer un cours hebdomadaire d'instrument pour les adultes permettrait une meilleure évolution de l'apprentissage avec un suivi régulier du professeur et faciliterait la préparation des diners-concerts dont les programmes sont difficiles à mettre en place avec des cours une semaine sur deux.

## **LE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL**

Le travail de l'Ecole de Musique de Rouen se situe à la jonction entre l'éducation musicale en milieu scolaire, l'initiation, la sensibilisation, les pratiques amateurs et l'approfondissement, les pratiques et les disciplines plus « pointues » et la préprofessionnalisation qu'offre le Conservatoire à Rayonnement Régional.

Depuis l'existence commune des deux établissements, des élèves ont pu bénéficier de l'enseignement des deux structures, successivement en fonction de leur parcours scolaire ou musical. Le passage de l'un à l'autre s'est toujours déroulé dans le meilleur intérêt de l'élève et, de ce fait, lui a véritablement offert la solution la mieux adaptée à sa situation.

Le partenariat existant est bénéfique en termes d'ouverture artistique et de richesse pédagogique. La participation à la saison de concerts, l'accès aux manifestations, aux créations, aux résidences d'artistes invités sont autant de portes d'entrées offertes à nos élèves sur la diversité culturelle.

Pour ce faire, il faut veiller à développer les moyens de communications entre les deux structures pour davantage inviter les élèves de l'école de musique à assister aux concerts du C.R.R., leur permettant ainsi de découvrir la vie de leurs classes instrumentales et de leurs pratiques artistiques.

Par ailleurs, trop peu d'élèves en cours de second cycle rejoignent les orchestres du C.R.R., il faut les encourager dans ce sens pour qu'ils s'épanouissent dans un ensemble à la hauteur de leurs compétences instrumentales et leur offrir le plaisir de s'intégrer à une vie musicale active.

Les conditions et la volonté d'avancer sont réunies pour permettre d'optimiser, au service du plus grand nombre, les ressources artistiques et pédagogiques dont dispose la Ville de Rouen au travers de ces deux établissements.

## **DEVELOPPER ET PERENNISER DES PROJETS COMMUNS AVEC D'AUTRES STRUCTURES**

Les activités collectives souffrent actuellement du manque de disponibilité des élèves et, ou de leurs parents. Pourtant, il apparaît primordial que, parallèlement à un apprentissage individuel de leur instrument, les élèves puissent participer à une pratique collective source d'épanouissement, de développement des acquisitions instrumentales, de motivation et d'émulation par le groupe.

Par ailleurs, certaines structures ne disposent pas de suffisamment d'élèves pour constituer des orchestres dignes de ce nom. En mutualisant ces activités de façon ponctuelle durant l'année scolaire, il devient alors envisageable de mettre en place des projets communs pour créer un ensemble plus étoffé avec un répertoire adapté au niveau des élèves et de permettre aux professeurs des différents établissements de se rapprocher en travaillant ensemble.

La participation à un ou plusieurs concerts communs offre à l'élève la possibilité de valoriser son travail, découvrir le plaisir de jouer dans un ensemble d'envergure et de s'investir pleinement dans la vie culturelle de sa ville et de son agglomération.

## **SAISON MUSICALE ET PROJETS A THEMES**

Chaque année, l'école de musique met en place une saison musicale pour que ses élèves se produisent en public soit dans ses propres locaux, soit lors de concerts hors les murs dans des lieux de diffusion de la ville.

Les auditions de classes se déroulent dans la grande salle du rez-de-chaussée. A la rentrée, chaque professeur choisit une ou plusieurs classes pour établir un jumelage qui donne lieu à une restitution publique devant les parents. Ce travail

commun peut être élaboré autour d'un thème ou dans l'objectif de créer des ensembles propres aux différents instruments concernés.

Les « dîners- concerts » pour adultes instrumentistes sont des rendez-vous conviviaux pour les rassembler autour d'un petit buffet confectionné par les participants, les boissons sont offertes par l'école. L'objectif vise à leur permettre de jouer ensemble, faire connaissance, créer de nouveaux groupes instrumentaux. Ainsi, ils participent à la vie musicale de l'école en se produisant dans un environnement chaleureux. Ces concerts participent pleinement à leur évolution dans le cadre de leur cursus musical et les accompagnent dans leurs démarches de futurs musiciens autonomes.

Les concerts de la saison sont déterminés lors de la réunion de rentrée avec l'ensemble des professeurs en fonction de leurs calendriers respectifs, un thème est déterminé pour chaque manifestation. L'objectif de ces concerts vise à rassembler toutes les disciplines de l'école, instrumentistes enfants et adultes, chorales, cours de formation musicale, orchestres, jardin musical.

Les lieux sont choisis en fonction de l'effectif, du thème, de la date selon les disponibilités des salles.

Le « parcours découverte » est réservé aux élèves des classes de jardin musical niveau CP ; il est réparti sur 3 journées selon les thèmes suivants :

- instruments à vent,
- instruments à cordes,
- instruments spécifiquement enseignés au conservatoire.

Des petits groupes de 5 à 6 enfants sont constitués et passent de salle en salle pour rencontrer les professeurs de chaque discipline, découvrir et tester les instruments. Ainsi, c'est avec une connaissance globale de ce qui s'offre à eux qu'ils déterminent leur choix d'orientation pour la rentrée suivante.

Pour l'avenir...

Chaque année, l'école peut se féliciter d'avoir une saison musicale dense et riche de beaux moments musicaux qui valorisent l'évolution des élèves et permettent le rayonnement de l'école. Cependant, il semble important de repenser sans cesse cette vie musicale pour maintenir une créativité, source de renouvellement et insuffler un nouvel élan pour l'équipe pédagogique et les élèves.

Pour ce faire, l'école, lieu de rencontres et de travail, doit :

- faciliter l'accès à des salles de répétitions aux adhérents,
- ouvrir sa programmation à toute proposition spontanée de musiciens,
- favoriser les rencontres entre professionnels et amateurs,
- développer les relations et échanges avec les structures d'enseignement artistique de l'agglomération,
- concevoir de nouveaux thèmes fédérateurs de rencontres et de projets.

## **COMMUNICATION**

La présence de l'école ne semble pas encore assez connue. La signalétique actuelle ne permet pas d'avoir une bonne visibilité de l'implantation de l'école de musique.

Par ailleurs, des amalgames sont faits entre l'école de musique et le conservatoire, les rouennais ne sachant pas s'il s'agit d'une seule et même structure ou de deux établissements distincts.

Ainsi, il est nécessaire de développer :

- La lisibilité de l'école par une signalétique voyante avec logo en extérieur,
- La signalisation de l'école de musique au niveau de la station de métro « Joffre-Mutualité » et des grands axes avoisinants,
- Des journées portes ouvertes pour recevoir un nouveau public et l'informer sur le fonctionnement de l'école,
- La communication avec le Conservatoire de Rouen (programmations, informations, concertation...)

Par ailleurs, le site internet met aujourd'hui à disposition un grand nombre d'informations.

Parallèlement, la création d'un service « intranet » permettrait aux adhérents, via un code d'accès, de se mettre en relation plus aisément avec les professeurs voire même de créer des liens entre parents d'élèves pour organiser des covoiturages, ventes de partitions, d'instruments...

Cet accès intranet pourrait aussi permettre aux professeurs de remplir leurs bulletins de l'extérieur évitant ainsi les rendez-vous au secrétariat.

Un élargissement vers le numérique via le site internet ou intranet devrait permettre de trouver des indications sur des applications ou logiciels permettant de mieux comprendre la musique, ses pratiques, ses styles, ses auteurs...

## **CENTRE DE RESSOURCES**

Le développement des pratiques amateurs suscite de nouvelles aspirations. Chaque personne, ayant ou non une éducation musicale, a besoin d'être orientée et guidée vers la pratique à laquelle elle aspire car, bien souvent, elle ne dispose pas des contacts ou informations nécessaires pour mener à bien son projet. Le champ des pratiques amateurs, déjà très vaste, s'élargit au fur et à mesure que de nouveaux musiciens viennent le rejoindre.

Le travail de fond effectué auprès des jeunes par les conservatoires et les écoles de musique depuis de nombreuses années engendre une demande de plus en plus importante de la part des jeunes adultes pour ce type de pratiques.

En effet, les formations initiales actuelles incitent et préparent l'orientation vers une pratique sociale et culturelle de la musique. Cette mission d'accueil et d'orientation, déjà largement amorcée par l'association, se doit d'être structurée et institutionnalisée sous forme de centre de ressources afin de répondre de manière efficace à cette sollicitation positive.

Pour l'accueil des pratiques collectives amateurs, un projet se dessinerait avec la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pédagogique pour les ensembles de musiciens non-débutants. Il leur apporterait un soutien ponctuel pour la réalisation d'un projet.

Cette initiative concernerait tous les répertoires (musique classique ou musiques actuelles) et s'adresserait en priorité aux adhérents de l'association mais avec une possibilité d'ouverture vers tous les musiciens intéressés en ensemble constitué ou voulant travailler ponctuellement en petite formation.

Sur la base du volontariat, les professeurs de l'école de musique pourraient s'investir ponctuellement pour encadrer un ou plusieurs projets. Parallèlement, les ensembles demandeurs (de 2 à 6 musiciens) seraient répertoriés et orientés vers un enseignant susceptible de répondre à leur attente. Chaque ensemble pourrait bénéficier de 2 à 8 séances de travail.

Cette activité s'autofinancerait ; les frais de scolarité partagés entre les participants couvriraient les dépenses salariales engendrées.

Ce dispositif permettrait de répondre à une attente des adultes instrumentistes, d'élargir le public accueilli, d'amplifier le rayonnement de l'école de musique.

## **ACCUEIL DU HANDICAP**

Suite à la mise en application de la loi du 11 février 2005 pour un accès égal à la culture, l'association a souhaité favoriser l'accueil de toute personne porteuse de handicap, qu'il soit visuel, moteur, auditif ou mental, pour qu'elle puisse bénéficier d'un enseignement musical adapté.

L'école a veillé à

- Assurer au mieux l'accessibilité des lieux d'enseignement en privilégiant l'utilisation des classes du rez-de-chaussée pour les élèves présentant des difficultés motrices,
- Adapter le cursus des études aux aptitudes de l'élève en fonction de son handicap,
- Encadrer le suivi du parcours musical en mettant en place un triangulaire parent, élèves et professeur.

Pour optimiser cet accueil, il s'avère que dans certains cas, notamment pour le handicap visuel, offrir aux enseignants une formation à l'écriture et la lecture en braille serait très intéressant. Le SIDVEM, pôle ressources « musique et déficience



visuelle » est un interlocuteur de choix pour guider les professeurs dans cette démarche pour les transcriptions de partitions, les enregistrements audio des partitions, l'adaptation en fonction de la déficience visuelle.

Dans le cas du handicap mental, un partenariat avec les acteurs locaux spécialisés et l'association Ressource Nationale M.E.S.H. (musique et situation de handicap) pourrait apporter aux enseignants de réelles connaissances pour mieux appréhender leur pédagogie à destination de ce public.

Aujourd'hui encore, il est nécessaire de renforcer l'information et la communication sur l'accueil de ces élèves porteurs de handicap. Par ailleurs, il faut veiller à toujours rester vigilant sur certains élèves qui présentent une évolution difficile et pour lesquels « l'aveu » d'un handicap de la part des parents reste difficile (accepter que son enfant ait un parcours adapté, donc différent, reste douloureux).

Le dialogue, l'accompagnement, le service personnalisé et la confiance doivent être les bases de l'accueil de l'élève.

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

Depuis plusieurs années, l'association limite au maximum l'usage des éditions papier

- en échangeant essentiellement par mail avec les adhérents et l'ensemble de ses interlocuteurs,
- en réduisant autant que possible le nombre de photocopies

L'envoi de courrier papier est désormais restreint a minima.

Dans le photocopieur, la majorité du papier est du recyclé ou des versos de feuilles réutilisés.

Les cannettes et petites bouteilles de boisson mises à disposition pour le personnel ou les auditions ont été remplacées par des fontaines à eau ou des bouteilles maxi formats. L'utilisation de gobelets jetables est maintenant réservée aux auditions de classes et concert.

Un système de tri sélectif des déchets et ordures va se mettre prochainement en place, visant essentiellement le recyclage du papier, des emballages, des bouteilles et canettes...

## Conclusion

Il convient de constater que l'Ecole de Musique de Rouen a toujours souhaité conserver un esprit convivial et familial tout en prodiguant un enseignement de qualité qui réponde aux attentes de son public.

Cette école est un lieu de vie humain et vivant, favorisant les rencontres et les échanges, l'épanouissement des êtres, élèves, parents, enseignants. C'est aussi un lieu d'expérimentation, de réflexion, de recherche, de transmission et surtout, un lieu de culture qui donne à ceux qui le fréquentent les outils de leur liberté.

A nous de travailler dans ce sens, c'est un vaste programme, mais l'ensemble de l'équipe pédagogique comme administrative saura suivre cet élan. Tous ensembles, nous saurons concrétiser ces projets !

## Annexes et Pièces jointes

- Règlement intérieur
- Statuts
- Membres du Conseil d'Administration
- Liste des salariés et des activités
- Membres du Conseil pédagogique
- Tarifs 2016/2017
- Convention avec la Ville de Rouen « activité structurante »
- Convention avec la Ville de Rouen « Musique à l'Ecole »
- Prévu-réalisé 2015/2016 Ecole
- Prévu-réalisé 2015/2016 dispositif Musique à l'Ecole

Rouen, le 27 Décembre 2016

Le Président,  
Gérard LESEUL



La Directrice,  
Cécile RAGU

